



LE BIEN UNIQUE
révélateurs de biens de caractère

Honoraires des transactions immobilières

A compter du 1er mai 2023

PRIX NET VENDEUR à la charge de l'acquéreur	MANDAT SIMPLE % des honoraires à la charge de l'acquéreur	MANDAT EXCLUSIF * % des honoraires à la charge de l'acquéreur
Jusqu'à 150 000 €	forfait fixe de 7 500 €	forfait fixe de 7 500 €
150 001 € à 170 000 €	5 %	4,70 %
170 001 € à 220 000 €	4,80 %	4,40 %
220 001 € à 270 000 €	4,60 %	4,30 %
270 001 € à 320 000 €	4,40 %	4,10 %
320 001 € à 700 000 €	4,20 %	3,90 %
Au dessus de 700 000 €	4 %	3,70 %

*Pour une durée minimum de 3 mois

